



Mesdames, Messieurs les Conseillers  
communaux

**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@  
1082berchem.irisnet.be

Réf. 060 /2014

**Objet** : Conseil communal du 23-01-2014 – Interpellation de Monsieur Vincent LURQUIN, Conseiller communal, concernant le programme de formation du personnel communal.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver la réponse à la question de Monsieur Lurquin, Conseiller communal, concernant le programme de formation du personnel communal.

Le plan de formation communal est un instrument stratégique pour le développement des compétences des collaborateurs de l'administration communale. Il comprend les objectifs à atteindre, les actions à réaliser, le planning et les moyens financiers.

Les objectifs à atteindre sont :

- Le développement et la valorisation des compétences de chaque individu en vue de disposer d'un personnel de qualité
- L'amélioration des compétences en vue de l'adaptation aux évolutions technologiques
- Le développement des compétences pour toutes les catégories de personnel
- La polyvalence chez tous les collaborateurs

Ce plan donne l'obligation de former de manière continue le personnel à raison de 5 jours de formation par an au minimum.

Sur base d'une analyse des besoins, les domaines de formation suivants ont été retenus dans le plan :

- bien-être au travail (pour tous les niveaux)
- communication/ICT/formation technique (pour tous les niveaux)
- management/leadership (pour le niveau B et A)
- développement personnel (pour le niveau E, D et C)
- les formations obligatoires en vertu d'une loi ou d'une ordonnance

Pour 2014, un budget de €50.000,00 est prévu.

Pour ce qui concerne la formation de management de l'ERAP, le service GRH informe chaque année tous les collaborateurs de l'existence de cette formation. Actuellement, un seul membre du personnel suit cette formation.

Commune de



Berchem-Sainte-Agathe

**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@  
1082berchem.irisnet.be

Réf. 060 /2014

En annexe à la présente, vous trouverez le dernier plan de formation, ainsi que les formations suivies en 2013 par service.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE

Avenue du Roi Albert 33  
1082 Berchem-Sainte-Agathe

Tél.: 02 464 04 11  
Fax: 02 464 04 91